



## Procédure et aspect pratique...

Par **Carmen**, le **12/06/2008** à **14:07**

Bonjour,

J'ai 33 ans, je connais mon mari depuis 11 ans et sommes mariés depuis 7 ans. Il y a environ 3 ans j'ai rencontré quelqu'un et nous avons eu une liaison. Elle s'est arrêtée quand elle a été découverte. Mon mari a accepté de nous donner une seconde chance.

Seulement aujourd'hui, j'ai l'impression que nous n'avons plus grand chose en commun, que je fais partie des meubles. L'autre homme fait toujours partie de mon entourage et je me rends compte que c'est peut être avec lui que je veux passer ma vie.

J'ai essayé d'en parler à mon mari, des choses qui me manquent et que j'ai trouvé 'ailleurs'. Seulement, après certains 'efforts', tout recommence.

Je songe à le quitter pour un autre homme.

Que dois-je faire ? Comment rester sous le même toit dans ces conditions ? Si nous allions vers 1 divorce par consentement mutuel ou accepté pourrait il me poursuivre pour faute ?

Quelque soit la procédure, qu'est ce que je risque ? Comment se fait le partage des biens ? nous n'avons pas d'enfants. Nous avons juste une maison en cours de remboursement....

Merci de votre aide.

Par **Jurigaby**, le **12/06/2008** à **14:13**

Bonjour.

-Il vous faut engager une procédure de divorce, arrangez vous pour trouver un accord comme ça vous ,pourrez faire un divorce sur requête conjointe.

De même, arrangez vous pour que l'un des deux puisse quitter le domicile conjugal sans risquer un divorce pour faute.

-A priori, il ne peut pas vous poursuivre pour un divorce pour faute à cause de l'adultère dans la mesure où il vous a pardonné votre relation et que depuis, vous n'avez pas eu d'autres relations adultérines.

-Pour le partage, si vous êtes marié sans contrat, on divise les biens communs en deux, chacun sa part (essayez de trouver un accord sur quoi reviendra à qui).

Pour la maison, si vous envisagez de la vendre, vendez la maintenant sinon vous aurez des impôts supplémentaires à payer.

Par **Carmen**, le **16/06/2008** à **10:46**

Merci de votre réponse.

J'aimerais aborder un aspect encore plus pratique: quelle est 'la' procédure ? je décide de me séparer de lui et ensuite ?

Dois je d'abord lui en parler ou est ce mieux de prendre d'abord un avocat sans lui en parler ?

s'il refuse de divorcer, que se passe t il ? Comment dans ce cas 'négocier' que l'un des 2 quitte la maison en attendant le jugement ?

Vous dites qu'il est mieux de vendre la maison avant à cause d'impôts à payer ? De quels impôts s'agit il ?

enfin, si le divorce n'est pas celui pour faute, y a t il des indemnités compensatoires ? sachant qu'il n'y a pas d'enfant...

Merci d'avance

si quelqu'un a vécu la même situation, donnez moi qq conseils ...